

## Procès verbal du conseil municipal de la commune de Mas Blanc des Alpilles Séance du 20 février 2024.

L'an deux mille vingt quatre et le mardi vingt février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GESLIN, Maire.

**Présents** : Laurent GESLIN, maire  
Jean-Louis VILLERMY, Sylvie BERTRAND, Patrick DELLA SANTINA, Julie BAYEUL, adjoints au maire,  
Véronique FONTAINE, Daniela HUGLY, Magali BRETON, Eric EYNAUD, Gilles RAMILSON, conseillers municipaux.

**Absents** : Tony PAFUNDI qui donne procure à Julie BAYEUL,  
Natacha BAZIN, Babette METIFIOT, Florian PORTE, et Arnaud GESLIN.

**Secrétaire de séance** : Sylvie BERTRAND a été nommée secrétaire de séance

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

La séance a été ouverte à 20 heures 30 par Monsieur le maire

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2024 n'ayant pas pu être consulté convenablement par les conseillers municipaux du fait de la coupure internet qu'a subi la mairie depuis le 17 janvier, il sera soumis à l'approbation du prochain conseil municipal.

### 1. **Attribution du marché pour la création d'un chemin collinaire drainant**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, approuve le choix suivant pour le marché de création d'un chemin collinaire drainant :

- **Lot n° 01 (lot unique)** : V.R.D.

Il apparait que la **SA Braja Vesigné** a la meilleure note (91,9/100) et que le prix proposé par l'entreprise rentre dans l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 82.000,00 € HT, la proposition de l'entreprise étant de **60.861,50 € HT**

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de ce marché.

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

### 2. **Protection sociale complémentaire - risques prévoyance et santé**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide de participer à la couverture prévoyance et santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents dans les mêmes termes que la délibération du 8 décembre 2015. Il décide de verser une participation mensuelle de 24 € par agent – 21 € par conjoint – 10,50 € par enfant à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire santé ainsi qu'une participation mensuelle de 7 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée.

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

3. **Adhésion à la charte d'engagement pour le PACTE - Plan d'ACcélaration pour la Transition Ecologique 2023-2028**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, accepte l'adhésion à la charte d'engagement avec le conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour le PACTE (Plan d'ACcélaration pour la Transition Ecologique).

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

4. **Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public communal - rapport de l'enquête publique**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire avec la présentation du rapport du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré, constate la désaffectation et le principe de déclassement d'une partie du domaine public communal concernant les parcelles cadastrées A71, A73, A284, A285, A452, A455, A534. Il prononce le déclassement du domaine public communal en vue du transfert dans le domaine privé de la commune et autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour	Contre	Abst.
10	0	0

5. **Questions diverses**

- Point sur les travaux : Avancement des travaux du SICAS, pignon rajouté au préau photovoltaïque, réseaux au chemin du Pavillon, chemin DFCI dont les travaux devraient commencer prochainement, négociation pour enterrer les réseaux au chemin des Pins.
- Ludordinateurs va libérer son local commercial à Mas Blanc afin de réduire ses charges mais il continue son activité professionnelle, on peut continuer à le solliciter. Un professionnel serait intéressé pour occuper le local commercial, à suivre.
- ACF : le nouveau président a été reçu avec un programme étoffé pour l'année à venir (bodegas, pièces de théâtre, loto, fête de l'environnement, fête des voisins, fête de la musique, puces des couturières, fête de la Saint Lambert, halloween, marché de Noël), il demande le maintien de la subvention de 8.000,00 €.

La séance a été levée à 21 h 45

Sylvie BERTRAND